



# LES CAHIERS

## THEMENHEFTE

### LA COOPÉRATION CULTURELLE TRANSFRONTALIÈRE

BILAN DES ENTRETIENS  
TERRITORIAUX CULTURE

N°5

Afin de faciliter la lecture de ce document, les personnes et fonctions seront toujours désignées sous leur forme masculine. La forme au féminin y est néanmoins toujours incluse.

## **EURODISTRICT REGIO PAMINA**

Ancienne Douane  
67630 Lauterbourg

☎ 03 68 33 88 20

✉ [info@eurodistrict-regio-pamina.eu](mailto:info@eurodistrict-regio-pamina.eu)

[www.eurodistrict-regio-pamina.eu](http://www.eurodistrict-regio-pamina.eu)

Directeur de la publication : Patrice HARSTER

Rédaction : Sabine BERGMANN

Conception de la maquette : Frédéric SIEBENHAAR, Lena WIESE

Crédit photos : TechnologieRegion Karlsruhe p.7, La Grande Région p.21, [www.plurio.net](http://www.plurio.net) p.23,  
Uli Deck p.28 deuxième photo à partir du haut, Ville de Bühl p.29 dernière photo, toutes les  
autres photos : EURODISTRICT REGIO PAMINA

Parution : Septembre 2012

Impression : Conseil Général du Bas-Rhin

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
1 PRÉFACE .....	4
2 LES ENTRETIENS TERRITORIAUX CULTURE: DISCOURS INTRODUCTIFS .....	5
3 LES PARTICULARITÉS DU TRAVAIL CULTUREL EN PAYS DE BADE, EN ALSACE, EN PALATINAT... 7	
3.1 LES DOMAINES CULTURELS DE LA RÉGION DE KARLSRUHE : ACTEURS – ACTIVITÉS – PERSPECTIVES .....	7
3.2 LE TRAVAIL CULTUREL DANS LA RHÉNANIE-PALATINAT .....	9
3.3 LES MISSIONS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D’ALSACE.....	10
3.4 SYNTHÈSE DE L’ÉTUDE «LA POLITIQUE CULTURELLE À L’ÉCHELLE DU RHIN SUPÉRIEUR»	12
4 LES DÉFIS DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ....	14
4.1 ATELIER I: PROJETS CULTURELS TRANSFRONTALIERS – L’ENJEU DU FINANCEMENT .....	14
4.2 ATELIER II: LA CULTURE – UN ENJEU DE COHÉSION TERRITORIALE ? .....	19
5 CONCLUSION .....	25
6 LES INTERVENANTS.....	27
7 LES PARTICIPANTS .....	30
8 SITES INTERNET .....	32
ANNEXE.....	33

## 1 PRÉFACE



Informer les acteurs français et allemands de la culture à propos du travail de leurs collègues des pays voisins, les mettre en réseau, mais également donner l'impulsion pour de futures coopérations culturelles franco-allemandes...Voilà les objectifs des troisièmes entretiens territoriaux de la culture, organisés le 2 février 2012 par l'EURODISTRICT REGIO PAMINA au Relais Culturel de Wissembourg. Je suis heureux de vous présenter les résultats de ce séminaire, avec ce cahier thématique n°5 de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA.

Celui qui souhaite développer un partenariat dans le domaine de la culture, du côté français ou du côté allemand, ou qui souhaite demander un financement pour un projet franco-allemand, se retrouve d'abord confronté à la diversité des structures et des interlocuteurs. Conscient de cette situation, l'EURODISTRICT REGIO PAMINA a entrepris depuis 2010 d'organiser des entretiens territoriaux. Un séminaire est organisé sur des thématiques diverses, avec des experts du pays de Bade, d'Alsace et du Palatinat, afin de rendre possible l'échange transfrontalier d'informations et d'expériences. Ces manifestations jouissent d'une grande popularité depuis leur introduction. Elles offrent la possibilité de mieux connaître l'activité de l'EURODISTRICT d'un côté, et les attentes et besoins des acteurs collectifs de l'autre côté. Elles permettent aussi de rapprocher les structures compétentes sur la base d'une meilleure connaissance mutuelle. Enfin, elles sont une opportunité, sur le territoire de l'EURODISTRICT, de mettre les moyens en commun dans un but précis. Les premiers entretiens territoriaux « Sport », qui ont eu lieu à Karlsruhe en mars 2010, en ont constitué le point de départ, suivis par les entretiens territoriaux « Jeunesse » en novembre 2010 à Hagenbach (Palatinat du Sud).

Lors des entretiens territoriaux « Culture », des experts du pays de Bade, d'Alsace et du Palatinat ont présenté les particularités du travail culturel dans leur région. Au cours de la seconde partie du séminaire, les problématiques actuelles de la coopération culturelle transfrontalière ont été discutées et étudiées dans deux ateliers. Etant donné que la thématique de la culture est d'un grand intérêt dans l'eurodistrict regio pamina, une forte demande a été observée. Les réservations pour la manifestation étaient complètes longtemps à l'avance. Plus de 90 représentants du pays de Bade, d'Alsace et du Palatinat, dont notamment des créateurs artistiques et culturels, des partenaires institutionnels du travail culturel, ainsi que des représentants des collectivités locales y ont participé.

Dans ce cahier thématique, nous avons rassemblé les présentations de tous les intervenants, ainsi que les contributions à la discussion avec les participants. Ainsi, nous souhaitons apporter notre contribution à la mise en réseau des institutions culturelles et de leurs interlocuteurs à la frontière franco-allemande, mais également soutenir la formation de projets transfrontaliers. J'espère que vous pourrez apprendre quelque chose de notre documentation et que cela vous donne des idées. Je vous souhaite une bonne lecture.

Patrice HARSTER

Directeur de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA

## 2 LES ENTRETIENS TERRITORIAUX CULTURE: DISCOURS INTRODUCTIFS

### Monsieur Josef OFFELE, Président de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA

Monsieur OFFELE salue les personnes présentes et ouvre la manifestation. C'est un signe positif que les entretiens territoriaux «Culture» aient lieu dans un lieu aussi symbolique que le Relais Culturel de Wissembourg, puisque le bâtiment a été rénové grâce à un partenariat entre la Ville de Wissembourg et la communauté de communes de Bad Bergzabern, à l'aide de financements européens (INTERREG III A PAMINA), afin de servir de point de rencontre culturel pour les citoyens de part et d'autre de la frontière.



Pourquoi l'EURODISTRICT a-t-il choisi la thématique de la culture pour ses troisièmes entretiens territoriaux? Dans un espace qui a connu de multiples mouvements de frontière par le passé, il est important de renforcer chez les gens le sentiment d'appartenance à une entité, en se référant aux racines culturelles communes. Auparavant, l'eurodistrict regio pamina était un espace uni autour du Rhin, élément créateur de liens. Il s'agit de réactiver et de renforcer ces racines culturelles.

Le domaine de la culture est particulièrement important pour la coopération transfrontalière, puisqu'il parvient le premier à se passer de frontières. En effet, les thématiques variées autour de la culture occupent les hommes tout naturellement au-dessus des frontières étatiques, et les fait se rapprocher.

Avec les entretiens territoriaux «Culture», l'EURODISTRICT est parvenu à mettre en réseau les acteurs principaux du travail culturel, qu'ils soient du pays de Bade, d'Alsace ou du Palatinat. A l'avenir, nous devrions nous soutenir de manière renforcée dans ce domaine, et développer des lignes d'action communes pour la coopération culturelle dans l'eurodistrict regio pamina.

### Monsieur Christian GLIECH, Maire de Wissembourg

Monsieur GLIECH souhaite aux participants la bienvenue à Wissembourg, et donne un aperçu des activités culturelles transfrontalières que la Ville mène avec la communauté de communes de Bad Bergzabern. La valeur ajoutée transfrontalière a été reconnue très tôt, la coopération s'est muée depuis des années en une relation amicale et ne se réalise pas uniquement sur le plan politique, mais aussi entre les associations, les écoles et les citoyens eux-mêmes.

Le Relais Culturel, avec son programme culturel diversifié, agit comme un pôle d'attraction, tant pour les citoyens de la région de Wissembourg que pour ceux de Bad Bergzabern. Il propose de plus en plus de pièces franco-allemandes et organise des représentations du côté allemand.

La base de la coopération transfrontalière est de comprendre la langue du voisin. C'est pourquoi les enfants de Wissembourg ont la possibilité d'apprendre la langue allemande de manière intensive en cours bilingue, de la maternelle au lycée. Des échanges scolaires entre Wissembourg et Bad Bergzabern font également la promotion de la compréhension mutuelle entre les écoliers.



Dans le domaine de la culture et des arts, la Ville de Wissembourg a organisé avec l'Office de Tourisme de Bad Bergzabern un symposium transfrontalier sur le grès, qui a été mis en œuvre par des sculpteurs (français et allemands) de la région, par la réalisation avec les visiteurs de sculptures en pierre naturelle.

De nombreux autres projets transfrontaliers ont été entrepris, comme par exemple l'aménagement de la piscine de Bad Bergzabern pour une utilisation commune par les écoliers de Wissembourg et de Bad Bergzabern, ou la réalisation du projet PAMINA21 « La Ligne de la Lavande », lors de laquelle des bénévoles de la région ont modernisé et embelli les gares et arrêts entre Wissembourg et Winden. Une grande partie du projet a pu être financé grâce à l'aide du fonds de microprojets PAMINA21, qui est proposé par l'EURODISTRICT REGIO PAMINA pour des projets transfrontaliers de rencontres citoyennes.

### 3 LES PARTICULARITÉS DU TRAVAIL CULTUREL EN PAYS DE BADE, EN ALSACE, EN PALATINAT

Afin de permettre aux participants d’avoir une bonne vue d’ensemble de l’organisation du travail culturel dans l’eurodistrict regio pamina, quatre intervenants ont présenté les spécificités en Pays de Bade, en Alsace et en Palatinat lors de la première partie du programme.

#### 3.1 LES DOMAINES CULTURELS DE LA RÉGION DE KARLSRUHE : ACTEURS – ACTIVITÉS – PERSPECTIVES

##### Monsieur Robert DETERMANN

Le représentant de l’espace badois de l’eurodistrict regio pamina, Monsieur DETERMANN, présente les activités culturelles de la TechnologieRegion Karlsruhe (TRK), qui est un regroupement volontaire de 10 villes, 4 Landkreise et du Regionalverband Mittlerer Oberrhein. La TRK est organisée telle une société civile, dont les sociétaires sont les villes, les Landkreise ainsi que le Regionalverband Mittlerer Oberrhein.



Dans la TRK, l’économie, la science, la culture et l’administration travaillent ensemble de manière interdisciplinaire pour faire avancer la région. D’un côté, la TRK se caractérise par l’économie, la recherche de pointe et la technologie et d’un autre côté, elle se distingue pour son offre culturelle très diverse et hautement qualitative. Deux organes s’investissent pour la culture au sein de la TRK :

La **Conférence Culture** qui regroupe 30 personnalités des grandes institutions culturelles, afin de pouvoir bien positionner la Région de manière stratégique et de défendre les intérêts de la TRK auprès des initiatives culturelles d’importance régionale.

Le **Groupe de travail culture** qui compte 15 hauts fonctionnaires du domaine culturel, afin de concevoir ensemble des projets pour le renforcement de la culture régionale, comme par exemple l’organisation de manifestations à thème politico-culturel, la présentation aux foires, ou l’édition de publications qui invitent les citoyens à découvrir les offres culturelles de la TRK.

En Allemagne, les acteurs du milieu culturel sont organisés au niveau de la commune, de la région, du Land et de l’Etat. En raison du système fédéral, les missions pour la politique culturelle sont affectées aux

Länder.<sup>1</sup> Par ailleurs, l'Etat assure des fonctions à part entière dans le domaine culturel. Les villes ont une mission culturelle propre, qui découle de la Loi Fondamentale allemande.<sup>2</sup>

Le profil culturel des villes et des communes de la TRK est marqué par « l'Histoire » et se caractérise par une offre très vaste et très diversifiée. Les interlocuteurs sont les administrations culturelles des villes. Le Land de Bade-Wurtemberg est aussi un acteur culturel avec ses offres telles que la „Staatliche Kunsthalle“, le „Badische Landesmuseum“ ou encore le „Badische Staatstheater“ à Karlsruhe.

D'autres acteurs culturels sont les Landkreise, qui ont été les premiers à pratiquer la gestion culturelle régionale. Les offres de la Rhénanie-Palatinat sont exemplaires (comme par exemple « Les journées culturelles du Landkreis Südliche Weinstraße »). Du côté badois, les Landkreise sont moins actifs, puisque les villes et les communes, toutes relativement denses, prennent en charge elles-mêmes ce travail, appliquant le principe de subsidiarité. Les interlocuteurs sont les services culturels des Landkreise.

Les plus petites communes de la TRK ont souvent aussi une vie culturelle très développée, qui est organisée par les associations et soutenue par les communes grâce à la mise à disposition de locaux ou d'autres subventions. Un autre groupe d'acteurs culturels est la multitude d'associations dans le domaine du théâtre, de l'art et de la musique. De plus, les Eglises sont aussi un acteur intéressant dans le milieu culturel franco-allemand. Elles participent au développement culturel de la région en soutenant les concerts de chœurs et d'orchestres, ainsi qu'en favorisant l'éducation des enfants et des adolescents.

Afin d'encourager la coopération culturelle transfrontalière dans l'eurodistrict regio pamina, il faudrait mettre en œuvre parallèlement deux points. D'une part, il faudrait favoriser la multitude d'activités culturelles sur la base d'un contenu commun à tous les partenaires, et d'autre part il faudrait créer un organe rassemblant des représentants issus des collectivités territoriales, et qui auraient pour mission de dégager les mesures structurelles pouvant dessiner à long terme un milieu culturel transfrontalier. Tout d'abord, il faudrait clarifier avec quelle ressources cela devrait être exécuté, étant donné que les établissements culturels ont subi une diminution de personnel et de financement.

Afin de réussir la mise en œuvre de projets culturels transfrontaliers, il faut une situation gagnante pour les deux partenaires; c'est-à-dire un thème qui soit important pour les partenaires français et allemands, mais qui n'est néanmoins pas finançable ou faisable tout seul. L'un de ces thèmes communs pourrait être l'histoire de la région qui, avec une bonne préparation, est susceptible d'enthousiasmer et de rassembler les citoyens de part et d'autre de la frontière. Un autre thème pour une coopération culturelle pourrait être les Journées du Patrimoine.

---

<sup>1</sup> La culture est ancrée dans toutes les conventions des Länder en tant qu'objectif étatique, à l'exception de Hambourg. Cf. Convention du Land Bade-Wurtemberg art. 3c: „L'Etat et les communes soutiennent la vie culturelle et le sport en préservant l'autonomie des porteurs.“ (<http://www.lpb-bw.de/bwverf/bwverf.htm>)

<sup>2</sup> Art.28, paragraphe.2 de la Loi Fondamentale allemande: „Les communes doivent avoir la garantie de pouvoir résoudre toutes les affaires de la collectivité dans le cadre de leur propre loi et de leur propre responsabilité“.

### 3.2 LE TRAVAIL CULTUREL DANS LA RHÉNANIE-PALATINAT

#### Madame Barbara SCHLEICHER-ROTHMUND

La coopération culturelle transfrontalière en Rhénanie-Palatinat est une forme active du vivre-ensemble, dans une région au cœur de l'Europe, comme le prouvent les nombreuses initiatives dans le domaine de la musique et du théâtre, pour lesquelles je souhaite citer le Chawwerusch Theater de Herxheim. Avec ses représentations théâtrales diversifiées, il enrichit la région, en particulier à travers les projets transfrontaliers qui abordent l'histoire régionale. Au niveau du Land de Rhénanie-Palatinat, il existe néanmoins le besoin d'intensifier les échanges culturels avec nos voisins français.



Le travail culturel ne fonctionne durablement que s'il est mis en œuvre et développé sur le terrain, par les citoyens. Des chorales, des groupes de musique et de théâtre sont créés et produisent des effets, non pas parce que l'Etat met à disposition les moyens, mais parce que les efforts des participants sont convaincants. Le noyau est donc constitué par des initiatives culturelles locales, qui ont également un rayonnement au-delà de la région. Ici, c'est aux communes de garantir que soient présentes les conditions générales de la promotion des activités culturelles. Le devoir de l'Etat est de soutenir les communes dans cette activité. Chaque région développe les formes culturelles et les branches artistiques qui correspondent le mieux aux citoyens. De cette manière, les activités culturelles relatives

à l'identité régionale participent aussi au renforcement de la conscience de ses citoyens. C'est une condition préalable importante, afin que les régions échangent et puissent coopérer ensemble.

Afin d'intensifier la collaboration culturelle transfrontalière, les mesures suivantes sont importantes. Premièrement, on devra faire disparaître les barrières linguistiques à travers la promotion du bilinguisme dès la plus tendre enfance, c'est-à-dire dès la maternelle. Deuxièmement, les communes devraient collaborer de manière renforcée, et moins entrer en concurrence les unes avec les autres. Les thématiques culturelles dans lesquelles les communes se complètent de manière intéressante doivent être consolidées. Troisièmement, des possibilités appropriées de financement devraient être disponibles pour la réalisation de projets transfrontaliers, car ce sont justement ces projets qui passent souvent au travers des subventions d'Etat. Il existe ici un besoin clair de développer les instruments d'aide, afin qu'ils facilitent et non qu'ils compliquent les coopérations culturelles transfrontalières, par exemple à travers l'insertion de dispositions particulières dans les règlements budgétaires du Land en question.

Un projet qui illustre bien la coopération culturelle transfrontalière, et qui vaut la peine d'être poursuivi, a été mis en œuvre en septembre 2010 avec le soutien du Conseil Rhénan et le financement de la Conférence du Rhin Supérieur. Lors du festival de Théâtre du Rhin Supérieur « Vis-à-Vis », les compagnies théâtrales sélectionnées, originaires du pays de Bade, du nord-ouest de la Suisse, d'Alsace et du Palatinat du Sud, ont proposé des représentations de productions exceptionnelles à différents endroits de la région du Rhin Supérieur. À l'aide de ces rencontres artistiques, il s'agit d'éliminer les frontières dans les têtes et de promouvoir la compréhension mutuelle. Le projet dans lequel les acteurs locaux s'étaient impliqués a eu beaucoup de succès auprès de la population.

### 3.3 LES MISSIONS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ALSACE

#### Monsieur Alain HAUSS

Les institutions culturelles en Alsace rendent souvent compte de la difficulté à trouver un partenaire approprié du côté allemand ou du côté suisse, et d'identifier les structures transfrontalières existantes. C'est pourquoi les manifestations qui visent à mettre les acteurs en réseau, comme les entretiens territoriaux « Culture », sont particulièrement importantes.

La DRAC Alsace (Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace) est un service du Ministère de la Culture et de la Communication. Ses objectifs sont la promotion et la préservation du patrimoine culturel, le soutien à la création artistique, la promotion et la diffusion de l'éducation artistique, ainsi que le développement de l'économie de la culture et des industries culturelles.

Le Ministère de la Culture et de la Communication, dont le siège se trouve à Paris, est représenté dans toutes les régions de France sous la forme d'une direction régionale. La DRAC Alsace assure la mise en œuvre de la politique culturelle de l'Etat dans la Région Alsace. Par ailleurs, la DRAC Alsace est soucieuse d'établir des partenariats avec des associations et des institutions culturelles, mais aussi avec les collectivités locales, afin de faire progresser le développement culturel de la région, et de faciliter l'accès à la culture à une population aussi large que possible.

La DRAC assure ces missions à l'aide de différents services, dont notamment celui en charge de la mise en œuvre de projets transversaux avec les acteurs locaux, avec par exemple la promotion de l'éducation culturelle dans les hôpitaux, la mise en place d'une offre culturelle pour les personnes en situation de handicap ou la sensibilisation des écoliers à l'éducation culturelle.

La DRAC travaille étroitement avec le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin, ainsi qu'avec le Conseil Régional, afin de piloter le développement culturel en Alsace. À l'aide du Contrat de projet Etat-région, l'Etat et la région s'engagent à mettre en œuvre et à financer de grands projets pluriannuels, comme par exemple l'aménagement d'infrastructures culturelles. Le contrat actuel pour l'Alsace (2007-2013) prévoit d'améliorer l'attractivité de la région alsacienne.

En outre, pour la promotion du développement culturel, la DRAC Alsace peut conclure des contrats sur une durée de trois ans avec les collectivités locales, ce qui est particulièrement le cas pour les zones rurales. En 2011, trois contrats de ce type ont été signés en Alsace.



En ce qui concerne la coopération transfrontalière, la DRAC Alsace dirige depuis 2011 le « Forum Culture »<sup>3</sup> de la Conférence du Rhin Supérieur. Le Forum Culture coordonne, informe et prodigue des conseils au sujet des projets culturels transfrontaliers, et garantit les conditions générales pour la promotion des échanges culturels transfrontaliers dans la région du Rhin Supérieur. L'un des projets, couronné de succès, est le Pass Musées du Rhin Supérieur, qui offre à ses détenteurs depuis sa création en 1999 l'accès pendant un an à plus de 200 musées sur le territoire du Rhin Supérieur.

L'axe essentiel de travail du Forum Culture pour l'année 2012 est d'élargir de manière transfrontalière la thématique des parcs et jardins, ainsi que celle de la musique. C'est ainsi que les villes de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Suisse sont invitées à participer à la Fête de la Musique, que l'on célèbre chaque année en France le 21 juin.

La DRAC Alsace participe à travers plusieurs mesures au développement de la coopération culturelle transfrontalière :

- Extension de mesures nationales au territoire transfrontalier
- Organisation de projets transfrontaliers, comme par exemple les Journées Transfrontalières de l'Archéologie, en partenariat avec le Land de Bade-Wurtemberg, en novembre 2012 à Mulhouse
- Soutien et sensibilisation d'associations et d'institutions culturelles pour la mise sur pied de partenariats transfrontaliers dans les domaines de la musique, du théâtre, de l'architecture, du cinéma et de l'art visuel.

Comme la promotion transfrontalière des manifestations culturelles se conçoit difficilement, la DRAC Alsace a encouragé la création de plateformes culturelles bilingues, comme par exemple [www.info-culture.com](http://www.info-culture.com) ou [www.trans-culture.net](http://www.trans-culture.net). De plus, en 2008, elle a soutenu financièrement la publication d'un supplément culture, mensuel et bilingue, dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace* et dans la *Badische Zeitung*.

---

<sup>3</sup> Les membres du « Forum Culture » sont les représentants culturels des institutions des Länder de Rhénanie-Palatinat et de Bade-Wurtemberg ; du côté suisse les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura ; du côté français les services de l'Etat, le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin et la Région Alsace.

### 3.4 SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE «LA POLITIQUE CULTURELLE À L'ÉCHELLE DU RHIN SUPÉRIEUR»

#### Monsieur Francis GELIN

L'Agence Culturelle d'Alsace (ACA) est une association à but non lucratif, dont le siège se trouve à Sélestat, et qui est en activité depuis 1976, avec le soutien du Conseil Général du Bas-Rhin, du Conseil Général du Haut-Rhin, de la Région Alsace, mais aussi de la DRAC Alsace. L'ACA vise à soutenir les institutions publiques, les créateurs artistiques et les associations, en proposant de l'information, du conseil et de la formation continue dans le domaine culturel. Elle prend part de manière déterminante au développement culturel en Alsace, et favorise le dialogue entre les acteurs de la vie culturelle, que ce soit au sein ou en-dehors de la région. Ses champs d'action se retrouvent dans les thématiques suivantes : spectacle vivant, arts visuels contemporains, cinéma et médias audiovisuels, formation continue des acteurs du secteur culturel, et soutien au développement de projets artistiques et culturels.

Il s'agit ici de présenter plus précisément une étude commandée par l'ACA et publiée début 2011, à propos de la politique culturelle dans la région du Rhin Supérieur, avec comme axe essentiel le spectacle vivant, ainsi que les arts visuels contemporains. L'étude a été menée suite au souhait des acteurs institutionnels du secteur de la culture, puisqu'il existe un grand intérêt pour le soutien de projets culturels transfrontaliers, même si jusqu'à présent, relativement peu de projets ont été réalisés. Pour réaliser cette étude, 75 entretiens ont été menés avec des créateurs artistiques, ainsi qu'avec des acteurs institutionnels et politiques de la coopération transfrontalière de la région du Rhin Supérieur.

Les quatre mesures suivantes devraient être prises en compte lors du développement de la coopération culturelle transfrontalière.

- 1) Aide à la mobilité des artistes et des productions artistiques,
- 2) Aide à la mobilité du public, par exemple par l'utilisation de la communication transfrontalière ou en offrant des moyens de transport transfrontaliers,
- 3) Positionnement et intégration de productions artistiques de la région lors des manifestations culturelles de la région,
- 4) Coproduction de projets culturels, c'est-à-dire des représentations avec la participation d'institutions culturelles venues d'Allemagne, de France et de Suisse et/ou d'artistes venus des trois pays.

Du côté français, l'aide financière pour un projet culturel peut se faire en passant par l'Etat et les collectivités locales (Région, départements, villes et communes). Du côté allemand, en plus des Länder, les villes sont d'importants soutiens du secteur de la culture, mais une multitude de fondations y participent également. Par ailleurs, les Eurodistricts mais aussi d'autres institutions, comme par exemple la Conférence du Rhin Supérieur, offrent des possibilités de financement de projets culturels. Sur le plan européen, on peut notamment citer le programme INTERREG, qui permet de subventionner des projets culturels transfrontaliers ayant un volume de financement plus important.

À cause de cette multitude d'acteurs aux champs d'actions diversifiés, des initiatives souvent similaires se développent de manière isolée les unes des autres. En conséquence, il existe parmi les créateurs culturels un grand besoin de transparence et de structuration de l'offre des institutions culturelles publiques, mais

aussi de leurs missions respectives. Cet aspect est particulièrement ressorti en ce qui concerne le domaine du spectacle vivant.

En outre, des attitudes politiques différentes persistent au sujet de la coopération culturelle transfrontalière. D'un côté, certaines institutions publiques émettent le souhait de développer directement et d'aider financièrement des projets culturels, d'un autre côté, une partie des interviewés adoptent la position selon laquelle les projets devraient être conçus d'abord par les artistes et les créateurs culturels, et ensuite seulement, ils pourraient être accompagnés et aidés par les institutions publiques.

Ce qui ressort également de cette étude est que les artistes n'ont inévitablement pas la même vision d'un projet que les acteurs institutionnels de la culture, et qu'ils ne réfléchissent souvent pas en termes de dimension géographique lorsqu'ils sont à la recherche d'un partenaire. Par ailleurs, les barrières linguistiques, les différences dans les législations nationales, ainsi que les restrictions budgétaires peuvent handicaper la coopération culturelle transfrontalière.

En résumé, on peut constater qu'en raison de la diversité des acteurs dans le domaine de la coopération culturelle transfrontalière, il faudrait établir plus de transparence pour les porteurs de projet, par exemple à l'aide d'une plateforme Internet bilingue. De plus, les projets culturels sur le moyen et le long terme devraient être envisagés en priorité, puisqu'ils permettent la création de partenariats relativement stables. En outre, il faudrait développer une méthode afin de collaborer au mieux avec les pays voisins, en ce qui concerne les thématiques culturelles, par exemple pour échanger les points de vue à propos des forces culturelles des pays respectifs. Une autre approche serait que les artistes et les créateurs culturels créent eux-mêmes une plateforme de rencontre, ce qui favoriserait l'échange entre eux, stimulant ainsi directement le développement culturel de l'espace du Rhin Supérieur.



## 4 LES DÉFIS DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

Au cours de l'après-midi, les participants approfondissent lors de deux ateliers les problématiques choisies autour de la coopération culturelle transfrontalière. Ces réflexions permettent de développer ensemble des pistes d'actions pour redynamiser la coopération culturelle.

### 4.1 ATELIER I: PROJETS CULTURELS TRANSFRONTALIERS – L'ENJEU DU FINANCEMENT

**Animation: Monsieur Gerd HAGER**

**Rapporteur: Madame Elise KRUPPA**

Comme les personnes travaillant dans le domaine culturel ne sont souvent que peu ou pas informées des sources de financement disponibles dans le domaine de la culture, quatre intervenants présentent les différentes possibilités de soutien financier du fonds de microprojets PAMINA21, de la Région Alsace, de la Conférence du Rhin supérieur et de l'Union européenne.

#### Monsieur Frédéric SIEBENHAAR: Le fonds de microprojets PAMINA21

Le fonds de microprojets PAMINA21 est géré par l'EURODISTRICT REGIO PAMINA depuis 2009 et poursuit l'objectif de soutenir financièrement des projets transfrontaliers, afin d'encourager les rencontres transfrontalières de citoyens. D'un point de vue thématique, aucune limite n'a été fixée, un projet PAMINA21 peut avoir lieu dans le domaine culturel, mais aussi dans les domaines du tourisme, de l'environnement ou du sport. Le fonds de microprojets PAMINA21 est un projet INTERREGIVA Rhin supérieur avec une dotation FEDER de 700 000 €.

#### Critères d'éligibilité :

- Mise en œuvre du projet dans l'eurodistrict regio pamina
- Caractère transfrontalier et interculturel
- Le citoyen et la rencontre entre citoyens comme fondement et objectif du projet
- Caractère novateur et durable
- Le porteur et les partenaires du projet sont des personnes juridiques
  
- Budget total entre 1 500 et 80 000 €
- Subvention FEDER de 50%
- Participation financière du porteur du projet à hauteur de 5% minimum
- Financement franco-allemand
- Durée de réalisation du projet d'un an

Les cachets artistiques ne sont pas éligibles puisque, au-delà du programme INTERREG, le programme de l'UE CULTURE soutient explicitement les projets culturels. De manière alternative, PAMINA21 donne la possibilité d'associer les artistes comme enseignants travaillant de manière bilingue avec les citoyens.

Pour la mise en œuvre du projet en-dehors de l'eurodistrict regio pamina, les autres eurodistricts<sup>4</sup> du Rhin supérieur peuvent être contactés, tous ayant instauré un fonds de microprojets. Finalement, quelques projets PAMINA21 dans le domaine artistique et culturel déjà mis en œuvre sont présentés.



Les questions des participants vont de l'aspect durable du projet à la facturation des frais de personnel, en passant par la question des délais jusqu'à l'acceptation d'une demande. Concernant la durabilité du projet, il s'agit, dès le départ, de réfléchir aux actions qui permettront aux partenariats et aux résultats du projet PAMINA21 de continuer à vivre après la fin du projet. Cela peut voir le jour à travers la signature d'une convention de partenariat par

exemple. Les frais de personnel sont éligibles et peuvent être considérés comme faisant partie du cofinancement. En outre, le travail bénévole est éligible, sous réserve des preuves correspondantes, ce qui est très utile pour les petites structures comme les associations. Concernant l'acceptation de la demande PAMINA21, c'est le Bureau de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA qui en délibère, après avis de la Commission culture, jeunesse, environnement et sport. C'est pourquoi une demande PAMINA21 doit être déposée au moins deux mois avant la réunion.

### Madame Laura VREYSEN: Les soutiens de la Région Alsace

La Région Alsace s'engage dans la coopération transfrontalière, notamment dans les organes de la Conférence du Rhin supérieur et du Conseil Rhénan. Au niveau international, elle soutient des projets en partenariat avec le Canton de Fribourg (Suisse) et Québec, dans le cadre de conventions de coopération. En outre, des fonds propres sont attribués pour la coopération culturelle transfrontalière, afin de soutenir l'échange d'artistes professionnels dans la région du Rhin supérieur. Ces subventions sont attribuées en priorité aux domaines du spectacle vivant, des arts plastiques ainsi qu'aux productions cinématographiques.

Il existe trois possibilités d'aides aux actions culturelles transfrontalières:

- 1) le soutien à la coopération culturelle transfrontalière et internationale,
- 2) le soutien aux festivals transfrontaliers et à des manifestations artistiques à caractère innovant ayant une durée minimale de trois jours,
- 3) le soutien aux productions audiovisuelles et aux coproductions européennes (pour des sociétés de production en Alsace).

<sup>4</sup> Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, Eurodistrict Trinational de Bâle, Eurodistrict Région Freiburg/Centre et Sud Alsace.

Les associations et les collectivités territoriales ayant leur siège en Alsace peuvent faire une demande pour les deux premiers types d'aide. S'il s'agit d'un projet franco-allemand, il est donc nécessaire que le partenaire français prenne en charge directement la demande auprès de la Région Alsace. Le dépôt de la demande doit avoir lieu par voie écrite quatre mois avant le début du projet.

A la question du public concernant la recherche de partenaires en Alsace, Madame VREYSEN explique que la Région Alsace ne peut pas transmettre de contact vers des artistes ou groupes d'artistes, mais que néanmoins l'Agence Culturelle d'Alsace peut être d'une certaine aide. Monsieur GELIN souligne que la mise en réseau des créateurs artistiques et culturels de la région est d'une grande importance pour l'Agence Culturelle d'Alsace. Il est selon lui déterminant de développer une méthode mutualisée qui permette, de manière transfrontalière, l'accès de tous aux contacts et aux informations dans le Rhin supérieur.

Monsieur HAGER demande aux participants si des initiatives de projets en cours existent, ou si des partenariats ont d'ores et déjà pu être développés. C'est dans ce cadre que plusieurs participants se présentent de manière plus détaillée. Madame KLEEBAUER du théâtre Chawwerusch à Herxheim esquisse le programme actuel de son établissement. Pour certains projets, elle est encore à la recherche d'artistes alsaciens. En 2008, Monsieur LINDER de l'association artistique de Wörth a organisé avec l'association d'artistes féminines GEDOK Karlsruhe e.V. et le cercle d'amis Camp d'art Oberroedern une exposition itinérante sous le titre „Empreinte écologique“. Le projet a été mis en œuvre avec l'aide de l'Agenda 21 de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA et s'est déroulé avec succès. Monsieur LINDER encourage les participants à prendre en main leurs propres projets transfrontaliers. Monsieur REUTER de la « poly Produzentengalerie Karlsruhe » raconte qu'il a loué une maison près de la gare de Lauterbourg, et que des expositions franco-allemandes devraient y être présentées à l'avenir, afin de permettre une mise en réseau transfrontalière durable des artistes.



**Madame Martha SCHWARZE: L'échange théâtral dans le Rhin supérieur**

La REGIO BASILIENSIS, ayant son siège à Bâle, est le partenaire suisse de la coopération dans le Rhin supérieur, et représente les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura dans les différents organes de la Conférence du Rhin supérieur et du Conseil Rhénan, ainsi que dans la Région Métropolitaine Trinationale.

Le fonds d'échanges théâtraux du Rhin supérieur est géré par le « Forum Culture » de la Conférence du Rhin supérieur et comprend un budget de 10 000 € par an. Grâce à ce fonds, l'échange entre groupes de théâtre et entre groupes de danse doit être encouragé, et l'envie de découvrir la culture du voisin, tant théâtrale que de la danse, doit être éveillée.

Peuvent déposer une demande:

- les ensembles professionnels et amateurs des secteurs du théâtre et de la danse
- les organisateurs de festivals et de représentations, également de manifestations dans les écoles
- les porteurs ayant leur siège dans le Rhin supérieur

Concernant les coûts éligibles:

- la participation aux frais liés aux représentations: l'engagement s'élève à 50 % maximum des frais
- les cachets lors des représentations d'ensembles professionnels sont éligibles à hauteur de 30% maximum
- les frais de transport et de déplacement
- le montant des contributions s'adapte au nombre des demandes et au montant des contributions souhaitées

Les modalités de demande de subvention sont faciles à mettre en œuvre. Il faut envoyer à la REGIO BASILIENSIS six semaines avant le début des manifestations une description détaillée du projet, avec un budget prévisionnel et un plan de financement, ainsi qu'une vue d'ensemble de la planification du projet. Un jury composé de représentants de France, d'Allemagne et de Suisse est nommé par le « Forum Culture » et délibère des demandes déposées.

Une autre possibilité de financement de projets transfrontaliers de grande ampleur réside dans le **fonds de coopération de la Conférence du Rhin supérieur**. Les projets doivent pour cela présenter une valeur ajoutée transfrontalière et contribuer au positionnement du Rhin supérieur en tant que région modèle. Des demandes venant en particulier du domaine culturel sont explicitement souhaitées.

### Madame Belinda Montufár de MASCHKE: Le programme CULTURE de l'UE

Le point de coordination pour les affaires européennes a son siège au Zentrum für Kunst-und Medientechnologie (ZKM) de Karlsruhe et a été créé en 2002 par le Ministère pour les sciences, la recherche et les arts du Land de Bade-Wurtemberg. La mission du point de coordination est de conseiller la Staatliche Hochschule für Gestaltung de Karlsruhe, les musées du Land de Bade-Wurtemberg à Karlsruhe et le ZKM à propos des programmes de subvention européens, et de les soutenir lors du dépôt de demandes et de la mise en œuvre de projets UE.



Le programme CULTURE est le programme-cadre de subventions culturelles de l'UE et sera en place jusqu'à la fin 2013. Tout établissement culturel public ou privé (personne juridique) d'un pays participant au programme<sup>5</sup> est autorisé à déposer une demande.

Domaine de subvention n° 1: Promotion de projets culturels

Domaine de subvention n° 2: Promotion d'organisations culturelles actives au niveau européen

Domaine de subvention n° 3: Promotion d'études et d'analyses

Le premier domaine de subventions sera présenté plus en détail par la suite. Ce sont les **projets culturels tous domaines**

**confondus** qui peuvent être subventionnés, s'ils respectent au moins deux des conditions ci-dessous :

- La mobilité transnationale des acteurs de la culture
- La diffusion internationale des œuvres culturelles et artistiques
- La promotion du dialogue interculturel

#### Domaines d'actions :

- 1) Projets de coopération durant plusieurs années -> 6 organisations de 6 pays différents
- 2) Petits projets de coopération -> 3 organisations de 3 pays différents
- 3) Projets de traduction littéraire (uniquement pour les maisons d'édition)
- 4) Projets de coopération pour les pays tiers
- 5) Festivals culturels européens

Jusqu'à présent, plus d'un tiers des projets présentés a été subventionné. Les chances d'obtenir une subvention sont donc bonnes. Le dépôt d'une demande est plus simple que ce qui peut être supposé. L'octroi d'une subvention a lieu après une procédure juste et transparente, sur la base de différents critères. A la fin du programme UE CULTURE, il est prévu de mettre en place le programme « Europe créative ». Ce dernier comprend à l'avenir, pour la période 2014-2020, trois piliers, pour un budget total de 1,8 milliards d'euros : CULTURE, MEDIA et un fonds de garantie bancaire (élément nouveau). L'adoption des contenus du programme par la Commission européenne est prévue pour la première moitié 2013. Finalement, quelques exemples de projets déjà financés sont présentés par les porteurs issus du Bade-Wurtemberg.

<sup>5</sup> Les 27 Etats-membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, la Croatie, la Serbie, la Macédoine, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie.

## 4.2 ATELIER II: LA CULTURE – UN ENJEU DE COHÉSION TERRITORIALE ?

Animation: Monsieur Patrice HARSTER

Rapporteur: Madame Caroline HUCK

Le deuxième atelier est dédié à la question suivante : dans quelle mesure la culture peut-elle apporter une contribution à la cohésion territoriale, et quelles actions culturelles peuvent continuer à renforcer le lien entre les citoyens français et allemands dans l'eurodistrict regio pamina. Dans ce cadre, trois exemples de projets culturels transfrontaliers aboutis sont présentés et analysés. Dans un second temps, les participants à l'atelier élaborent des propositions pour initier de nouvelles activités culturelles transfrontalières.

Madame Marie-Aude SCHALLER:

Échange culturel entre le Pays de Wissembourg et le Palatinat du Sud

L'association qui dirige le Relais Culturel de Wissembourg a été créée en 1981 par l'Etat et la Région Alsace dans le cadre de la politique de décentralisation de la culture. Le Relais Culturel de Wissembourg tient lieu de point de rencontre culturel pour les artistes, les associations et autres établissements culturels de la région, lesquels savent apprécier la modernité des locaux et l'équipement technique de très bonne qualité. Le Relais est subventionné en grande partie par la Ville de Wissembourg et le Conseil Général du Bas-Rhin.

Depuis 2001, le Relais Culturel de Wissembourg s'est fixé comme priorité de travailler au développement d'une coopération culturelle transfrontalière durable. En effet, cela permet de créer de nombreuses synergies positives pour tous les intéressés. La population des deux côtés de la frontière profite d'une offre culturelle plus importante et plus variée, et est sensibilisée à la langue du voisin. Les établissements culturels français et allemands peuvent élargir leur programme à travers leurs coopérations et ainsi atteindre un nouveau type de public. En outre, cette initiative culturelle est une suite logique des échanges transfrontaliers établis depuis de nombreuses années entre la Ville de Wissembourg et celle de Bad Bergzabern.

Le Relais Culturel de Wissembourg focalise son initiative sur les arts vivants, afin de développer une dynamique transfrontalière qui permette de mettre en contact, avec le soutien des différentes structures, les artistes et créateurs français et allemands, les projets et le public, et qui permette de renforcer les échanges. La concertation autour de cette initiative transfrontalière est coordonnée par le Relais Culturel grâce à plusieurs rencontres avec les acteurs culturels du Sud-Palatinat et du Nord-Alsace, afin de trouver une ligne commune pour la coopération et de se mettre d'accord sur des priorités de travail. Ainsi, l'initiative culturelle transfrontalière du Relais Culturel de Wissembourg se concentre sur Bad Bergzabern, Herxheim (Chawwerusch-Theater) et Dahn (Jazz Freunde Dahn) – sur la base de partenariats existants.

Sous la coordination du Relais Culturel sont menées les actions suivantes:

#### **Le soutien d'échanges transfrontaliers entre les acteurs de la culture et le public**

Des représentations de projets existants du Relais Culturel de Wissembourg ont été données du côté allemand, comme par exemple lors du « festival Winterspiel », afin de rendre la population attentive au programme culturel « d'à côté ». Des acteurs allemands ont par ailleurs été intégrés dans le programme, comme par exemple lors de la fête hip-hop pour les jeunes. Ces projets, tout comme d'autres projets, ont pu voir le jour en 2011 grâce au financement PAMINA21. C'est ainsi que des fondations solides ont pu être bâties pour que le projet transfrontalier du Relais Culturel de Wissembourg se vive sur le long terme.

#### **Le développement d'une communication bilingue**

En accompagnement, une communication bilingue a été mise en place, par exemple à travers la diffusion de flyers des partenaires dans Wissembourg et vice-versa, ou bien à travers l'édition d'un calendrier culturel bilingue pour la région de Wissembourg et du Sud-Palatinat. C'est ainsi que les offres culturelles des deux côtés de la frontière ont pu être mieux connues et que la mobilité du public a été renforcée. Des actions complémentaires sont en cours de préparation.

#### **Le développement de projets culturels pour un public transfrontalier**

D'autres projets qui ciblent et intègrent un public transfrontalier devraient voir le jour cette année, comme par exemple le festival « Fermes en scène », au cours duquel des lectures publiques sont organisées dans des cours de fermes du Sud-Palatinat et du Nord-Alsace.



Ce qui rend difficile la coopération transfrontalière, c'est la barrière de la langue et les nécessaires traductions. Comme ce travail ne peut être effectué de manière suffisante par le Relais Culturel, des volontaires en ont été chargés, même si cela implique parfois de faire des compromis sur la qualité des traductions. Un autre défi réside dans l'identification du public transfrontalier et de ses besoins. Jusqu'à présent, il n'existe aucune information à ce sujet. C'est finalement la question de trouver un partenaire équivalent au Relais Culturel de Wissembourg qui est posée, lequel pourrait contribuer à porter l'initiative culturelle. En outre, les différences dans l'organisation de la structure du travail culturel, ainsi que le faible soutien public aux établissements culturels allemands, ralentissent l'avancement du projet.

Pour un établissement durable de la coopération culturelle transfrontalière, une association franco-allemande devrait être fondée. Elle permettrait un développement d'actions culturelles sur le long terme et ferait avancer l'intégration d'autres partenaires. Une ligne commune entre les différents acteurs culturels français et allemands est nécessaire pour faire vivre cette mission, tout comme le soutien des organes politiques correspondants. Sur ce point, la question du financement de cette association reste à éclaircir.

Finalement, les questions des participants tournent autour de la forme que pourraient prendre les informations sur les manifestations culturelles pour les citoyens de part et d'autre de la frontière. Les journaux régionaux ou les bulletins communaux sont de bonnes possibilités d'informer sur les initiatives culturelles transfrontalières, et sont utilisés par le Relais Culturel de Wissembourg. Concernant la mise en réseau via Internet, les personnes impliquées dans l'initiative culturelle du Relais Culturel de Wissembourg se sont prononcées contre la mise en place d'une nouvelle plate-forme Internet. En revanche, les présentations Internet des partenaires devraient être utilisées pour informer sur cette initiative culturelle.

#### Monsieur Hans-Jürgen BLINN: Les activités culturelles dans la Grande Région

La Grande Région se compose de quatre régions (Wallonie, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat) et d'un Etat (Luxembourg). Elle s'étend entre le Rhin, la Moselle, la Sarre et la Meuse, sur une superficie totale de 65 401 km<sup>2</sup>. 11,2 millions d'habitants vivent dans la Grande Région: 196 000 sont des frontaliers, dont 90 000 vers le Luxembourg.



La coopération culturelle dans la Grande Région s'est intensifiée et stabilisée depuis 2007, lorsque Luxembourg, avec les régions frontalières, a été élu capitale culturelle européenne. C'était la première fois qu'une Grande Région a été élue capitale culturelle. Le programme a été établi en prenant particulièrement en compte le réseau transfrontalier – au total 543 projets ont été réalisés, dont 133 en transfrontalier, c'est-à-dire qu'y ont fait participer au moins deux partenaires de nationalité différente. Après la fin du programme de la capitale culturelle européenne, l'association „Espace culturel Grande Région“, à composition paritaire, a été prolongée grâce au fonds INTERREG IV A Grande Région. Chaque région met en place un poste de coordination pour assurer le développement, le soutien et l'accompagnement des projets, en suivant le principe de la territorialisation. Le siège, un secrétariat commun au Luxembourg, fait le lien entre les coordinateurs régionaux. Pour une meilleure visibilité, l'association « Espace culturel Grande Région » a publié un organigramme, afin que tous les intéressés puissent trouver leur interlocuteur dans le domaine culturel, d'après les axes thématiques de la Grande Région.

Le programme de travail commun de l'association se focalise sur cinq objectifs :

- Mener une réflexion sur les stratégies de politique culturelle en Grande Région
- Faire émerger et accompagner les projets et réseaux culturels transfrontaliers
- Former et professionnaliser des réseaux de compétences
- Encourager la mobilité du public, des œuvres et des acteurs culturels au sein de la Grande Région
- Développer des passerelles entre la culture, l'éducation et d'autres champs d'action

Les activités de l'association „Espace culturel Grande Région“ sont parmi les suivantes:

- Séminaires pour les représentants des administrations et les acteurs culturels (table-ronde)
- Formulaire commun pour les demandes de subvention
- Traduction et consultation pour les demandes INTERREG
- Information pour la mobilité des artistes
- Valise pédagogique bilingue pour les enfants de la Grande Région
- Communication commune (création d'un logo, articles publicitaires, brochures, etc.)

La question du financement des projets culturels par des fonds publics est de plus en plus menaçante. D'après M. BLINN, il faut partir du principe que dans les dix prochaines années, il n'y aura pratiquement plus d'aide financière publique, puisque la tendance est telle que les projets culturels sont évalués en fonction de composants économiques, et que la qualité culturelle du projet n'est plus prise en compte.

Un projet culturel mis en œuvre par les partenaires de la Grande Région entre 2004 et 2007 est le portail culturel transfrontalier *www.plurio.net*, qui a été présenté plus particulièrement par le coordinateur du projet, M. Frank THINNES.

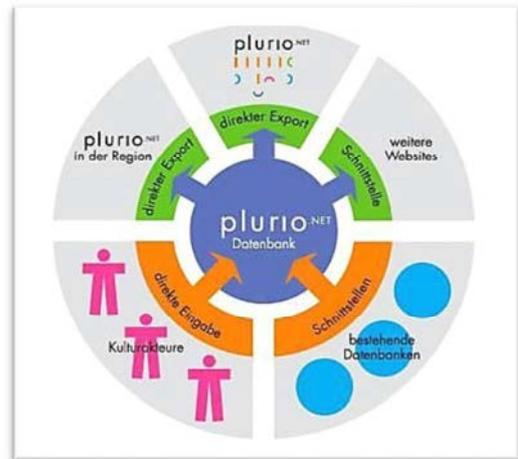
La plate-forme internet *www.plurio.net* est le portail culturel de la Grande Région, géré par l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle, et financé par les partenaires de la Grande Région. Depuis 2007, la plate-forme internet trilingue regroupe les offres culturelles de la Grande Région, afin de renforcer la coopération des acteurs culturels professionnels et de mettre en valeur à l'adresse d'un large public la richesse culturelle de la Grande Région.

Quelques offres de *www.plurio.net* :

- Le **guide culturel** permet une vue d'ensemble des établissements culturels de la Grande Région,
- Le **calendrier culturel** regroupe des manifestations ; possibilité de rechercher des manifestations en fonction de différents critères,
- L'**atlas culturel** aide à la recherche interactive d'évènements culturels à l'aide d'une carte,
- Le **service billetterie** permet l'accès à la réservation directe à l'aide de plans de salles et d'achat de tickets en ligne pour les manifestations.

Le portail culturel cache une base de données qui relie entre elles les offres culturelles de la Grande Région, obtenue par des bases de données existantes et relayant les informations cumulées au plus grand nombre de sites Internet (par exemple les calendriers culturels électroniques). L'échange dynamique des données par passerelles permet de toujours avoir des informations actuelles dans le réseau de *plurio.net*.

Le portail Internet est ouvert à tous les acteurs culturels, et peut être utilisé gratuitement pour la gestion et la publication d'informations. Pour les initiateurs, il en résulte un amoindrissement de la charge de travail, puisqu'il suffit d'enregistrer l'information une seule fois afin qu'elle soit à disposition de tous les médias numériques et de la presse. L'offre de *plurio.net* est très bien perçue, à côté du domaine culturel classique ont également été créés des liens dans le domaine touristique et des loisirs.



La plus-value transfrontalière du projet résulte de la mise à disposition du portail, avec son infrastructure technique qui laisse directement profiter l'ensemble de la Grande Région et de ses partenaires de l'offre culturelle. Les ressources financières et temporelles sont regroupées pour une présentation optimale de la grande diversité culturelle de la Grande Région. Le portail culturel [www.plurio.net](http://www.plurio.net) contribue ainsi beaucoup à la cohésion territoriale.

#### Monsieur Wolfgang JOKERST: Exemples de projets culturels transfrontaliers de la Ville de Bühl

Dans la Ville de Bühl (30 000 habitants), la coopération transfrontalière européenne est soutenue activement. Outre le suivi de quatre jumelages, il existe un échange intensif avec la Ville de Haguenau.

Exemples de projets culturels transfrontaliers entre Bühl et Haguenau :

#### Lumière de Novembre

La Ville de Bühl organise depuis 1994, à un rythme biennal, les journées culturelles badois-alsaciennes, auxquelles participent quatre communes alsaciennes et sept communes badoises. 15 manifestations culturelles avec des artistes alsaciens et badois sont présentées de part et d'autre du Rhin. Le transfert en bus proposé par la Ville de Bühl favorise la mobilité du public pour la visite des manifestations en Alsace. Le projet est très bien perçu par la population, et beaucoup de manifestations sont à guichets fermés bien avant leurs représentations.

#### Participation commune à divers festivals

Des groupes de l'école de musique de Bühl ont été invités à participer au festival „Les percussions“ à Haguenau. De plus, Bühl a participé à l'„Aperock Blues Festival“ en produisant une journée du festival dans la commune.

#### Echange au programme annuel

Une ou deux manifestations organisées par la Ville de Bühl sont intégrées dans le programme annuel du Relais Culturel de Haguenau et réciproquement. De surcroît, un transfert en bus est proposé aux visiteurs.

#### Projet de l'orchestre symphonique de Haguenau et de l'orchestre de chambre de Bühl-Achern

Pour la première fois en 2011, les orchestres ont donné un concert ensemble. Une longue phase de préparation pour le choix des morceaux et pour les répétitions communes a été nécessaire.

**Coopération avec l'association „Festival SUMMERLIED“**

Actuellement, un projet PAMINA21 est en cours avec l'association „Festival SUMMERLIED“, pour le soutien et le développement de la culture régionale et du dialecte. Un atelier créatif de neuf jours est proposé aux jeunes artistes de la région. Les résultats seront présentés à un public franco-allemand dans le cadre du Festivals SUMMERLIED à Ohlungen, mais également lors du festival „Lumière de Novembre“ à Bühl.

**La condition préalable pour la réussite d'un projet culturel transfrontalier** est la volonté de coopérer. Les partenaires doivent être motivés d'eux-mêmes et enjammer ensemble de nouveaux chemins créatifs. De plus, il est important que les partenaires soient à parité et qu'ils aient une communication franche.

Pour le **développement de la coopération culturelle transfrontalière** dans l'eurodistrict regio pamina, une mise en réseau plus importante des divers acteurs est nécessaire. De plus, les acteurs culturels français et allemands ne devraient pas seulement échanger des produits culturels finis, mais aussi développer ensemble de nouveaux projets créatifs, étant donné que la coopération entre partenaires serait ainsi renforcée. En outre, une présence médiatique est nécessaire pour informer la population de l'offre culturelle dans sa région frontalière. Enfin, il a été proposé d'organiser un festival culturel PAMINA dans différents lieux de l'eurodistrict regio pamina.

En résumé, M. HARSTER constate que les trois projets présentés ont démontré que la culture contribue fortement à la cohésion territoriale. Pour les trois projets, la question cruciale a été de savoir comment rendre la culture accessible à la population, même si diverses méthodes ont été utilisées. L'initiative du Relais Culturel de Wissembourg se base sur le développement d'une communication bilingue, l'élargissement transfrontalier de manifestations françaises existantes, mais aussi la conception de nouveaux projets pour un public transfrontalier. Dans la Grande Région, l'offre culturelle est relayée via le portail internet [www.plurio.net](http://www.plurio.net). La Ville de Bühl propose des transferts en bus transfrontaliers afin d'assurer la mobilité des citoyens, leur permettant d'assister aux manifestations culturelles. La Ville de Bühl s'engage aussi avec son partenaire alsacien à créer de nouveaux projets culturels communs.

Les résultats des deux ateliers ont ensuite été présentés en réunion plénière par les deux rapporteurs.

## 5 CONCLUSION

Le thème de la culture a un énorme potentiel pour les relations transfrontalières dans l'eurodistrict regio pamina. La culture relie les femmes et les hommes de tout âge et de toute nationalité, favorise l'échange et ouvre de nouveaux points de vue. Parallèlement, les institutions culturelles publiques mettent un point d'honneur au soutien du milieu culturel franco-allemand.

Dans le cadre des entretiens territoriaux culture ont tout d'abord été développées d'importantes informations pour la mise en place et l'organisation du milieu culturel public au Pays de Bade, en Alsace et au Palatinat. Dans un second temps, les ateliers ont permis d'analyser des questions plus spécifiques sur la coopération culturelle transfrontalière.

Dans le premier atelier, consacré au financement de projets culturels transfrontaliers il a été clairement constaté que relativement beaucoup de moyens de financement étaient mis à disposition, mais qu'en règle générale, ils sont destinés à des projets culturels nationaux et ne correspondent donc pas à la réalité dans l'eurodistrict regio pamina. Ici, un meilleur échange d'informations est nécessaire pour les financements culturels au Pays de Bade, en Alsace et dans le Palatinat, afin d'atteindre un effet de synergie positif. Une solution possible, qui devrait être prise en compte en coopération avec toutes les instances transfrontalières du Rhin supérieur, serait d'ajuster les critères de financements nationaux par l'intégration de règles spécifiques, afin de pouvoir soutenir activement les projets culturels transfrontaliers. Cet objectif est d'autant plus urgent qu'à long terme, on peut partir du principe qu'il y aura un amoindrissement du financement culturel public. De plus, il faudrait permettre une meilleure transparence vis-à-vis des possibilités de financement existantes et de leurs interlocuteurs pour les créateurs culturels.

Dans le deuxième atelier, la thèse de la contribution de la culture à la cohésion territoriale a pu être considérablement renforcée, grâce à la présentation des initiatives culturelles transfrontalières. Les mesures suivantes ont été identifiées comme contribuant à la poursuite de la coopération transfrontalière par les participants de l'atelier :

### **Promouvoir le bilinguisme**

La compréhension de la langue du voisin est essentielle à l'amélioration de la coopération culturelle transfrontalière. Pour des projets franco-allemands, des traductions sont nécessaires, ce qui demande davantage de financement et de personnel. Une solution possible est de faciliter la compréhension de l'autre langue, pour les établissements culturels dans l'eurodistrict regio pamina, par l'acquisition d'aides techniques, comme par exemple pour le sous-titrage.

### **Promouvoir la mobilité du public et des créateurs**

La promotion de la mobilité des citoyens est primordiale, comme par exemple les transferts en bus. A long terme, traverser la frontière pour assister à une manifestation culturelle doit devenir normal pour les citoyens. Cela stipule que les transports en commun existants desservent les lieux des manifestations. L'espace très rural du Sud-Palatinat et de l'Alsace du Nord est en contraste avec les villes très denses de la région badoise, qui bénéficient également d'un meilleur réseau de transport en commun. Ici, il convient d'améliorer l'infrastructure du réseau, comme cela a été constaté lors d'une étude des besoins, afin de garantir les conditions nécessaires à l'imbrication culturelle transfrontalière de la région. Ce thème doit

continuer à faire débat au niveau du Rhin supérieur. En même temps, il convient de développer des mesures pour améliorer la mobilité des artistes et créateurs, et d'encourager la découverte réciproque ainsi que l'échange créatif.

#### **Transmettre au mieux l'information culturelle au public transfrontalier**

Il convient d'améliorer encore l'information au public sur les projets culturels transfrontaliers. Diverses possibilités ont été présentées dans l'atelier. Le portail internet *www.plurio.net* a une fonction modèle pour un arrangement harmonieux dans la coopération culturelle de l'espace du Rhin supérieur.

#### **Structurer la coopération culturelle transfrontalière**

Trois modèles différents ont été présentés. Le Relais Culturel de Wissembourg veut créer une association culturelle franco-allemande entre Wissembourg et le Palatinat du Sud, afin de stabiliser et de développer à long terme la coopération culturelle. Le portail culturel *www.plurio.net* est géré par une association. La Ville de Bühl n'a pas besoin d'une structure administrative pour soutenir la coopération culturelle transfrontalière.

Les entretiens territoriaux culture ont permis de faire un certain nombre de constatations intéressantes pour la coopération culturelle transfrontalière, et ont permis une première mise en réseau des acteurs franco-allemands de la culture dans l'eurodistrict regio pamina. Aussi, à l'avenir, l'EURODISTRICT REGIO PAMINA soutiendra les projets culturels transfrontaliers, notamment de faible envergure, qui souvent passent entre les mailles du filet des subventions existantes. L'échange commencé avec les entretiens territoriaux culture doit être poursuivi. D'après la réaction des participants, le point phare sera le développement de mesures à long terme pour fortifier la coopération culturelle transfrontalière.

Pour faire avancer ce développement en coordination avec les autres structures transfrontalières du Rhin supérieur et pour définir une feuille de route commune, l'EURODISTRICT REGIO PAMINA est en train d'élaborer un plan d'action de cohésion territorial „PAMINA2020“, qui doit être mis en œuvre avec le début de la nouvelle période de fonds structurels de la Commission européenne à partir de 2014. L'interrogation cruciale est de savoir comment l'espace de l'eurodistrict regio pamina sera configuré, et pour quelles actions thématiques quelles mesures concrètes doivent être mises en œuvre. Les conclusions des entretiens territoriaux culture seront intégrées dans le plan d'action „PAMINA2020“.

## 6 LES INTERVENANTS

**Dr. Patrice HARSTER**

Directeur Général de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA

patrice.harster@cg67.fr  
03 68 33 88 20

**Dr. Robert DETERMANN**

Directeur du service de la culture et des sports de la ville d'Ettlingen

kultur@ettlingen.de  
+ 49 (0) 7243 / 101 460

**Barbara SCHLEICHER-ROTHMUND**

Membre du Landtag de Rhénanie-Palatinat  
Présidente de la commission Culture-Jeunesse-Formation du Conseil Rhénan

barbara@schleicher-rothmund.de  
+ 49 (0) 7272 / 919 390

**Alain HAUSS**

Directeur régional des affaires culturelles d'Alsace

drac67.secretariat@culture.gouv.fr  
03 88 15 57 01

**Francis GELIN**

Directeur Général de l'Agence Culturelle d'Alsace

francis.gelin@culture-alsace.org  
03 88 58 87 92

**Dr. Gerd HAGER**

Directeur Général de la TechnologieRegion Karlsruhe

rvmo@region-karlsruhe.de  
+49 (0) 721 / 35 50 20

**Frédéric SIEBENHAAR**

Chargé de mission pour le fonds de microprojets PAMINA21 de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA

frederic.siebenhaar@cg67.fr  
03 68 33 88 25

**Martha SCHWARZE**

Chargée de mission Culture-Formation-Jeunesse de la REGIO BASILIENSIS

martha.schwarze@regbas.ch  
+41 61 915 15 15

**Belinda MONTUFAR DE MASCHKE**

Directrice du point de coordination pour les affaires européennes du ZKM de Karlsruhe

maschke@zkm.de  
+49 (0) 721 / 81 00 10 33



**Laura VREYSEN**

Chargée de mission spectacle vivant, Région Alsace

[laura.vreysen@region-alsace.eu](mailto:laura.vreysen@region-alsace.eu)  
03 88 15 65 23



**Marie-Aude SCHALLER**

Directrice du Relais Culturel de Wissembourg

[m.schaller@relais-culturel-wissembourg.fr](mailto:m.schaller@relais-culturel-wissembourg.fr)  
03 68 16 00 71



**Dr. Hans-Jürgen BLINN**

Ministère de l'Education, de la Science, de la Formation professionnelle  
et de la Culture de Rhénanie-Palatinat

[hans-juergen.blinn@mbwwk.rlp.de](mailto:hans-juergen.blinn@mbwwk.rlp.de)  
+ 49 (0) 6131 / 16 29 39



**Wolfgang JOKERST**

Premier adjoint au maire de la ville de Bühl

[w.jokerst.stadt@buehl.de](mailto:w.jokerst.stadt@buehl.de)  
+ 49 (0) 7223 / 93 52 04

## 7 LES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Fonction	Institution
ADAM	Thomas	Leiter Kulturabteilung	Stadt Bruchsal
AMANN	Bettina	Vorstand	Poly Produzentengalerie e. V. Karlsruhe
BARG	Björn	Verlag+Redaktion	Kunstmagazin artline
Dr. BAUMGÄRTNER	Volkmar	Geschäftsführung TRK	Regionalverband Mittlerer Oberrhein
BECKER	Louis	Vice-Président	Conseil Général du Bas-Rhin
BERGMANN	Sabine	Referentin	Eurodistrict Regio Pamina
BLAUM	Bettina	Touristinformation	Bad Bergzaberner Land
BOHRER	Hermann	Bürgermeister	Verbandsgemeinde Bad Bergzabern
BURIDON	Noémie	Chargée de mission	Conseil Général du Bas-Rhin
CARAPITO	Agnes	Chargée de mission	Conseil Général du Bas-Rhin
CELLIER	Nathalie	Leiterin	Xenia-Theater Karlsruhe
CHAPELLE	Daniel	Directeur	Relais Culturel de Haguenau
CLAIN	Julie	Chargée Ressources & Politiques culturelles territoriales	Agence culturelle d'Alsace
CLEV	Kristine	Referentin	Eurodistrict Regio Pamina
DEPREZ	Marie-Amandine		
ESPITALIER	Cécile	Chargée de mission	La chambre Strasbourg
GOUTEROT	Muriel	Conseiller technique culturel	Conseil Général du Bas-Rhin
GRAMLICH	Nicole	Abteilung Kultur	Stadt Bruchsal
GRILL	Heike	Beigeordnete	Stadt Bad Bergzabern
HARTL	Danièle	Assistentin des Generalkonsuls	Consulat général de Suisse
HAUSS	Alain	Directeur régional	DRAC Alsace
HEILEK	Katharina	Projektmanagerin	Euroinstitut
HERB	Jenny	Amt für Schulen und Kultur	Landratsamt Karlsruhe
HUCK	Caroline	Coordinatrice «Pilier Politique»	Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur
KIFFMEIER	Theodor	Vorsitzender	GdA Roppenheim
KIFFMEIER	Renate	Mitglied	GdaA Roppenheim
KLEEBAUER	Monika	Geschäftsführerin	Chawwerusch Theater
KLINKERT	Brigitte	Chargée d'études	CESER Alsace
KÖLMEL	Hermann	Kreisrat	Landkreis Rastatt
KRUPPA	Elise	Chargée de communication	Relais Culturel de Wissembourg
KUNTZEL	Jean-Claude	Directeur administratif	Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace
LAMS	Olivia	Chargée de mission	Festival Summerlied
LINDER	Michael	Vorstand	Kunstverein Wörth
MACKOWIAK	Marc	Französischer Delegationssekretär	Oberrheinkonferenz
MÜLLER	Christa	Kulturreferat	Gemeinde Herxheim
NIEDEN	Clara	Chargée de mission	DRAC Alsace
NOWAK	Elodie	Rédactrice territoriale	Eurodistrict SaarMoselle
OSTER	Louis	Président - Commission Cultures et Sports	CESER Alsace

RATTER	Ruth	Bildungs- und kulturpolitische Sprecherin	Mitglied des Landtags Rheinland-Pfalz
REDLINGSHÖFER	Felix	Technischer Dienstleister plurio.net	Kunstportal Pfalz
REUTER	Jürgen	Vorstand	Poly Produzentengalerie e. V. Karlsruhe
RIEDMAIER	Theresia	Landrätin	Landkreis Südliche Weinstraße
RINGEISEN	Victor	Président	Cdc du Pays de Wissembourg
RÖPER	Antje	Referentin Öffentlichkeitsarbeit und Fundraising	Bürgerstiftung Pfalz
ROTTSTEGGE	Jennifer	Mitarbeiterin	BAAL novo Theater
RUPP	Bettina	Kulturreferat	Regierungspräsidium Karlsruhe
SALZMANN	Ingrun	Redaktion	artline Rhein-Neckar
SANCHEZ-BRISCHOUX	Maud	Chargée de mission Festival	Ville de Haguenau
SANDER	Anne	Vice-Présidente de la Commission Cultures et Sports	CESER Alsace
SCHILER	Michel	Chargé de mission Tourisme durable et action culturelle	SYCOPARC
SCHLEEF	Jacques	Directeur	Festival Summerlied
SCHMALENBACH	Reiner	Referatsleiter Grenzüberschreitende Zusammenarbeit	Struktur- und Genehmigungsdirektion Süd
SCHMIDT	Angelika	Internationale Kulturbeziehungen	Stadt Karlsruhe
SCHMITT	Norbert	Adjoint au Maire	Ville de Haguenau
SCHNEEGASS	Gerhard	Redaktion	artline Rhein-Neckar
SCHNEIDER	Joseph	Maire	Commune de Schleithal
SCHNEIDER	Ulrike	Leiterin der Pressestelle	Struktur- und Genehmigungsdirektion Süd
SCHOLZ	Anke	Puppenspielerin	Artisjok Theater Schweighofen
SELKE	Wolfgang	Projektleiter Freizeitführer	Eurodistrikt SaarMoselle
SIMON-STUDER	Pascale	Eurodistriktreferentin	Landratsamt Ortenaukreis
SOLT	Jean-Martin	Coordinateur de projets	arcadille asbl
SOMMER	Brigitte	Vorstandsvorsitzende	Arbeitsgemeinschaft Pfälzer Künstler
STÖCKLE	Joachim	Vorsitzender	Stiftung zur Förderung der Kunst in der Pfalz
STURNI	Claude	Maire	Ville de Haguenau
THERY-ROTH	Angélique	Grenzüberschreitende Zusammenarbeit und Europa	Regierungspräsidium Karlsruhe
THINNES	Frank	Projektkoordinator plurio.net	Agence luxembourgeoise d'action culturelle asbl
TSCHEPE	Ute	Chargée Publics allemands	Le Vaisseau - Strasbourg
VOGEL	Cornelia	Projektmanagement	projektart Karlsruhe
VON LÖHNEISEN-ROCHELL	Meggi	Leiterin	Jugendkunstschule Karlsruhe
VONAU	Jean-Laurent	Vice-président	Conseil Général du Bas-Rhin
WALTER	Hubert	Maire	Commune de Reichshoffen
WIESE	Lena	Praktikantin	Eurodistrict Regio Pamina
WOLTERS DORFF	Stefan	Directeur	UP PAMINA VHS
ZECHNALL	Andrea	Referentin	Stadt Karlsruhe

## 8 SITES INTERNET

<b>INSTITUTIONS PRESENTÉES</b>	
TechnologieRegion Karlsruhe	<a href="http://www.trk.de/">http://www.trk.de/</a> (rubrique Culture et Savoir-vivre)
Conseil Rhénan	<a href="http://www.conseilrhenan.org/">http://www.conseilrhenan.org/</a>
DRAC Alsace	<a href="http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace">http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace</a>
Forum Culture de la Conférence du Rhin Supérieur	<a href="http://oberrheinkonferenz.org/fr/themes-et-projets/culture/">http://oberrheinkonferenz.org/fr/themes-et-projets/culture/</a>
Agence Culturelle d'Alsace	<a href="http://www.culture-alsace.org/">http://www.culture-alsace.org/</a>
Etude de l'Agence Culturelle d'Alsace	<a href="http://www.culture-alsace.org/observation-et-travaux/cooperation-culturelle-transfrontaliere">http://www.culture-alsace.org/observation-et-travaux/cooperation-culturelle-transfrontaliere</a>
Point de coordination pour les affaires européennes du ZKM de Karlsruhe	<a href="http://eu-koordination.zkm.de/">http://eu-koordination.zkm.de/</a>
Regio Basiliensis	<a href="http://www.regbas.ch/">http://www.regbas.ch/</a>
Relais Culturel de Wissembourg	<a href="http://www.relais-culturel-wissembourg.fr/">http://www.relais-culturel-wissembourg.fr/</a>
Ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Formation Professionnelle et de la Culture de Rhénanie-Palatinat	<a href="http://www.mbwwk.rlp.de/kultur/">http://www.mbwwk.rlp.de/kultur/</a>
La Grande Région	<a href="http://www.granderegion.net/">http://www.granderegion.net/</a> <a href="http://www.plurio.net/">http://www.plurio.net/</a>
Ville de Bühl	<a href="http://www.buehl.de/">http://www.buehl.de/</a> (rubrique Culture, Loisirs et Tourisme)
<b>POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT PRESENTÉES</b>	
Fonds de microprojets PAMINA21	<a href="http://www.eurodistrict-regio-pamina.eu">www.eurodistrict-regio-pamina.eu</a> (rubrique PAMINA21)
Aides financières de la Région Alsace	<a href="http://www.region-alsace.eu/">http://www.region-alsace.eu/</a> (rubrique Guide des aides → Culture, audiovisuel et patrimoine)
Fonds pour l'échange théâtral dans le Rhin Supérieur	<a href="http://www.oberrheinkonferenz.org/fr/themes-et-projets/culture/projets/echange-theatral/">http://www.oberrheinkonferenz.org/fr/themes-et-projets/culture/projets/echange-theatral/</a>
Fonds commun de coopération - Rhin Supérieur	<a href="http://www.oberrheinkonferenz.org/fr/aide-de-financement/">http://www.oberrheinkonferenz.org/fr/aide-de-financement/</a>
Programme CULTURE de l'UE	<a href="http://eacea.ec.europa.eu/culture/index_fr.php">http://eacea.ec.europa.eu/culture/index_fr.php</a>
Programme de l'UE - « Europe créative »	<a href="http://ec.europa.eu/culture/news/creative-europe_fr.htm">http://ec.europa.eu/culture/news/creative-europe_fr.htm</a>

## ANNEXE

APERCU DE L'AIDE FINANCIERE PUBLIQUE DANS LE DOMAINE CULTUREL<sup>1</sup>

Institution	Fonds	Objectifs	Qui peut faire une demande?	Critères d'éligibilité	Interlocuteur
EURODISTRICT REGIO PAMINA	Fonds de microprojets PAMINA21	Soutenir des projets transfrontaliers destinés essentiellement à soutenir des rencontres transfrontalières de citoyens	Personnes morales dans l'eurodistrict regio pamina	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation dans l'eurodistrict regio pamina</li> <li>- Promotion de la rencontre directe entre citoyens</li> <li>- Le taux de cofinancement fixe est de 50% du coût total</li> <li>- Caractère transfrontalier, durable et novateur</li> <li>- Durée maximale d'un an</li> <li>- Coût total entre 1 500 € et 80 000 €</li> <li>- Au minimum 5% de participation financière du porteur au montant total du projet</li> <li>- Conformité des dépenses avec les règlements européens sur les fonds structurels</li> </ul>	Frédéric Siebenhaar, EURODISTRICT REGIO PAMINA
<b>Rhénanie-Palatinat</b>					
Ministère de l'Education, de la Science, de la Formation professionnelle et de la Culture de la Rhénanie-Palatinat	Catégorie: échanges culturels internationaux	Promotion de la diversité culturelle en Rhénanie-Palatinat	Artistes professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet dans l'intérêt de la Rhénanie-Palatinat, orientation transfrontalière du projet</li> <li>- Délai de dépôt de la demande: le 30 octobre de l'année précédente</li> </ul>	Dr. Karl Josef Pieper, service relations internationales

<sup>1</sup> Cet aperçu ne prétend pas à l'exhaustivité. Toutes les informations ont été consciencieusement recherchées et vérifiées. Néanmoins, l'exactitude de ces indications ne peut être garantie.

Institution	Fonds	Objectifs	Qui peut faire une demande?	Critères d'éligibilité	Interlocuteur
Stiftung Rheinland-Pfalz für Kultur <i>(Fondation pour la culture de Rhénanie-Palatinat)</i>	Fonds de la fondation	Promotion des arts et de la culture en Rhénanie-Palatinat : - Acquisition et conservation d'objets culturels et artistiques précieux - Promotion de concerts, de productions théâtrales et cinématographiques ayant un impact durable sur la vie culturelle - Soutien d'artistes - Soutien exceptionnel de centres cult.	Personnes morales et privées avec un projet	- Promotion de projets culturels et artistiques ayant une valeur ajoutée pour la Rhénanie-Palatinat	Edmund Eisen, Directeur
Association Kultursommer Rheinland-Pfalz		Soutien aux projets culturels en Rhénanie-Palatinat selon le thème de l'année	Organisateurs indépendants et communaux de Rhénanie-Palatinat	- Projet devant se dérouler pendant l'été culturel entre le 1.5. et le 3.10. - Projet devant se tenir en Rhénanie-Palatinat - Délai de dépôt de la demande: 31.10. de l'année précédente - Projet ne devant pas faire l'objet d'un financement concomitant de la fondation de la culture de Rhénanie-Palatinat ou du ministère de la culture de Rhénanie-Palatinat	Prof. Dr. Jürgen Hardeck, Directeur
Bezirksverband Pfalz		Subvention dans les domaines: - Sauvegarde des patrimoines artistique et culturel - Histoire et folklore palatins - Conservation et aménagement du paysage et protection de la nature	Personnes morales et privées	- Enrichissement du paysage culturel du Palatinat, en particulier dans les domaines de la littérature, des arts visuels et de la musique - Priorité donnée aux projets incluant des enfants et des adolescents - Soutien à projet d'un montant global minimum de 10 000 € - Soutien pouvant aller jusqu'à 50% du coût total	Julia Wanner, Bezirksverband Pfalz

Institution	Fonds	Objectifs	Qui peut faire une demande?	Critères d'éligibilité	Interlocuteur
<b>Bade-Wurtemberg</b>					
Ministère de la Science, de la Recherche et des Arts du Bade-Wurtemberg	Catégorie: échanges culturels internationaux	Soutien à la coopération culturelle internationale dans tous les domaines	Organismes culturels et individus du Bade-Wurtemberg	- Projet présentant un intérêt pour le Bade-Wurtemberg - Le financement complémentaire par la commune où réside le demandeur est nécessaire	Joachim Uhlmann, service relations culturelles internationales
Fondation des Arts du Bade-Wurtemberg	Bourses pour jeunes artistes	Promotion de l'Art dans le Bade-Wurtemberg dans les domaines: arts visuels, critique artistique, littérature, musique	Artistes originaires du ou vivant dans le Bade-Wurtemberg Limite d'âge : 35 ans	- Bourses allant de 5 000 à 10 000 € - Soutien des boursiers à travers diverses manifestations	Bernd Georg Milla, Directeur
<b>Alsace</b>					
Agence Culturelle d'Alsace	Accompagnement et organisation de projets artistiques et culturels	Mise à disposition d'une aide professionnelle afin de réaliser des projets dans les domaines : spectacle vivant, cinéma et audiovisuel, services techniques	Troupes de théâtre, communes		Francis Gelin, Directeur
DRAC Alsace		- Soutien au patrimoine - Soutien à la création et à la diffusion artistique - Soutien aux projets d'action culturelle en direction de publics spécifiques - Soutien à la mise en place d'outils en faveur de l'accès à la culture	Sur la base d'un projet artistique et culturel et selon le type d'aide : une association, une institution, un artiste	A chaque type de soutien correspondent des critères d'attribution : les projets sont instruits par les équipes de professionnels de la DRAC et présentés lors de commissions d'experts	Alain Hauss, Directeur de la DRAC Alsace
Conseil Général du Bas-Rhin	1) Action de création, de diffusion et d'enseignement artistique 2) Action de promotion des langues régionales 3) Organisation d'un festival	1) Soutenir les projets dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque, des arts plastiques et visuels, du cinéma et de la mémoire 2) Valorisation de la langue régionale (théâtre, poésie, spectacle vocal, cabaret...)	Associations, collectivités territoriales ou groupement de collectivités dans le Bas-Rhin	A chaque type de soutien correspondent des critères d'attribution, par exemple l'intérêt et la qualité du projet et son rayonnement départemental	Alexandre Michta, Chef du Service Développement artistique, Direction de la Culture et du Patrimoine

Institution	Fonds	Objectifs	Qui peut faire une demande?	Critères d'éligibilité	Interlocuteur
Région Alsace		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la coopération culturelle transfrontalière et internationale</li> <li>- Consolidation de partenariats internationaux, notamment avec la Basse-Silésie, le Québec et le canton de Fribourg</li> </ul>	Associations ayant leur siège en Alsace, collectivités territoriales alsaciennes, artistes professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux initiatives culturelles à dimension transfrontalière dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels, du cinéma et de la production de films</li> <li>- Soutien aux festivals transfrontaliers et aux manifestations artistiques d'une durée minimale de 3 jours</li> <li>- Soutien à la diffusion artistique: tournées, concerts, expositions d'œuvres d'artistes professionnels</li> <li>- Un porteur de projet ne peut recevoir de soutien que pour un seul projet par an</li> <li>- Pas de possibilité de soutien par d'autres organismes régionaux</li> </ul>	Laura Vreysen, Région Alsace, Direction de la Culture, du Tourisme et des Sports
Stiftung Entente Franco-Allemande (FEFA)		Soutenir les relations franco-allemandes à travers des projets relevant de divers domaines, qu'ils soient culturels, sportifs, économiques, scientifiques ou sociaux	Toute personne morale ou privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au développement de la coopération franco-allemande</li> <li>- Caractère novateur du projet</li> </ul>	André Bord, Président de la Fondation
<b>Conférence du Rhin Supérieur</b>					
Forum Culture de la Conférence du Rhin Supérieur	Echange théâtral dans l'espace du Rhin supérieur Budget : 10 000 €/an	Promotion d'échanges de programmes de théâtre et de danse à l'occasion de tournées et de festivals dans l'espace du Rhin supérieur	Les troupes professionnelles et les troupes amateurs dans les domaines du théâtre et de la danse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux frais d'organisation et d'infrastructure de l'organisateur, aux frais de transport et de voyage des troupes et compagnies ainsi qu'aux cachets des troupes professionnelles</li> <li>- Sont exclues les contributions au coût de la production artistique</li> <li>- La participation au coût des représentations / engagements en tournée est de 50% au maximum</li> </ul>	Martha Schwarze, Regio Basiliensis

Institution	Fonds	Objectifs	Qui peut faire une demande?	Critères d'éligibilité	Interlocuteur
Conférence du Rhin supérieur	Fonds commun de coopération Rhin supérieur	Soutenir des projets transfrontaliers et durables contribuant au positionnement du Rhin supérieur en tant que région modèle de coopération transfrontalière	Groupes de travail et groupes d'experts de la Conférence, maîtres d'ouvrages de projets conçus et recommandés par ces groupes	- Description de projet avec impact pour le Rhin supérieur, calendrier et plan de financement - Montant max.de 30 000 €/projet	Secrétariat Commun de la Conférence
<b>Financement de l'UE</b>					
Financement de l'UE Programme Culture 2007-2013  Budget : 400 millions d'euros		- Promotion de la mobilité transnationale des acteurs culturels - Promotion de la circulation des œuvres et des produits culturels et artistiques - Promotion du dialogue interculturel	Organismes culturels publics ou privés	1. Actions culturelles a) Projets de coopération pluriannuelle : 6 partenaires de 6 pays différents (durée : 3-5 ans) b) Actions de coopération : 3 partenaires de 3 pays différents (durée: jusqu'à 2 ans) c) Projets de traduction littéraire (durée: jusqu'à 2 ans) d) Projets de coopération avec des pays tiers (durée: jusqu'à 2 ans)  2. Soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine culturel  3. Soutien à des travaux d'analyse et études sur des thèmes culturels	France: www.relais-culture-europe.org
Financement de l'UE Media 2007-2013  Budget: 755 millions d'euros		Soutien et développement de l'industrie audiovisuelle européenne	Entreprises et organisations du secteur audiovisuel	Soutien dans les domaines: - Formation initiale et continue - Aides aux producteurs TV et cinéma - Distribution et exploitation en salle - Promotion - Projets pilotes	France (Strasbourg): www.mediafrance.eu